

PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue par conférence téléphonique, le 29 septembre 2016, à 10 h 30.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- Mme Louise Brunet, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M. Pascal Landry, secrétaire corporatif par intérim de la CMQ
- M. Robert Masson, directeur général et trésorier par intérim de la CMQ

Sont absents :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observatrice
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2016-96

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Contrat pour la fourniture de services juridiques

Résolution n° E-2016-97

- Octroyer au cabinet GBV Avocats un contrat pour la fourniture de services juridiques à la Communauté métropolitaine de Québec jusqu'au 31 décembre 2016, selon les conditions établies à l'offre de services datée du 26 septembre 2016.

Référence : Rapport décisionnel du 29 septembre 2016

Certificat trésorerie : CT-2016-32

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

PROCÈS-VERBAL

- 2 -

Les résolutions E-2016-96 à E-2016-97, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) PASCAL LANDRY
SECRÉTAIRE CORPORATIF PAR INTÉRIM